GEMENG
rouspert
mompech

Rosport, le 18 janvier 2024

Personne de référence : Sam Wirtz
Tél. : +352 73 00 66 - 248
E-mail : sam.wirtz@romo.lu

Autorisation n° EAU/AUT/23/1226

Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que la société Sources Rosport S.A. vient de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'exploitation des forages-captages Rosport « B0 » (FCP-117-03), Rosport « B5 » (FCP-117-26) et Viva « B1 » (FCP-117-07) à Rosport.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 19 janvier 2024 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,

Le secrétaire,
contreseing, article 74 de la loi communale

GEMENG
rouspert
mompech